

CONDITIONS DE PARTICIPATION OFFRE DE REMBOURSEMENT WIKO VIEW2, VIEW2 PRO, VIEW2 PLUS

Comment bénéficier de l'offre de remboursement WIKO ?

Cette offre est réservée aux clients finaux consommateurs (particuliers) majeurs et aux professionnels ; résidant ou ayant un siège social en France métropolitaine (Corse comprise) et DROM-COM. Pour les particuliers : cette offre est limitée à une seule participation et à 2 (deux) téléphones par personne. Pour les professionnels cette offre est limitée à une seule participation et jusqu'à 10 (dix) téléphones achetés simultanément. Les professionnels devront justifier d'une activité professionnelle n'ayant pas vocation à revendre les produits achetés.

Elle est valable pour l'achat entre le **22/10/2018** et le **08/01/2019** inclus d'un téléphone mobile neuf **WIKO VIEW2, VIEW2 PRO, VIEW2 PLUS**¹. L'achat doit être réalisé auprès de tout point de vente ou site Internet français affichant l'opération (hors Marketplace). Aucun achat effectué à l'étranger ne sera pris en compte. Les produits d'occasion ou acquis via des sites de vente aux enchères ne sont pas éligibles.

Offre cumulable avec toute autre offre, promotion ou réduction de prix en cours.

En aucun cas le montant du remboursement ne pourra excéder le prix de vente total du produit acheté (prix acquitté et figurant sur la preuve d'achat fournie par le vendeur). Les revendeurs ou détaillants ne peuvent pas faire de demande de remboursement au nom et à la place du client final. Vous demeurez donc seul responsable du contenu du bulletin et du dossier de participation, notamment des pièces justificatives envoyées, même si votre revendeur ou détaillant l'a rempli et/ou complété pour vous. L'ensemble des conditions et des étapes mentionnées dans les présentes doit impérativement être respecté afin que le remboursement soit validé.

1. L'achat

Achetez, entre le **22/10/2018** et le **08/01/2019** inclus **un téléphone mobile neuf WIKO**, modèle **WIKO VIEW2, VIEW2 PRO, VIEW2 PLUS** (nu ou en abonnement) auprès de tout point de vente ou site Internet français affichant l'opération (hors Marketplace).

2. L'inscription

- **Enregistrez-vous** en ligne* via le site **www.xxxxxxxxxxxxxx** dans un délai de **15 jours calendaires à compter de la date d'achat du téléphone**.
- **Renseignez le bulletin de participation** en ligne*.
- **Imprimez le coupon de participation** pour le joindre à votre dossier.

*Si vous n'avez pas d'accès à Internet ou si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire appelez le 04 88 08 97 16 (appel non surtaxé), en rappelant le nom de l'opération concernée, du lundi au vendredi de 10h à 12h. Nous vous inscrirons alors et vous transmettrons un numéro de participation que vous devrez reporter sur papier libre, joint à vos pièces justificatives.

3. Votre dossier de participation

Regroupez les éléments ci-dessous :

- Le **bulletin de participation** imprimé ou le code de participation reporté sur papier libre, lequel doit alors obligatoirement comporter chacune des informations suivantes : nom, prénom, adresse postale, date de naissance, numéro de téléphone, opérateur, adresse électronique, date d'achat, enseigne, référence, couleur, M_IMEI, code-barres et prix d'achat du produit.
- L'**étiquette originale** avec le **code M_IMEI** et le **code-barres** à 13 chiffres du produit WIKO à récupérer ou à découper sur l'emballage. **Photocopie non acceptée**.
- La **photocopie** d'une **preuve d'achat** (facture ou ticket de caisse ; les bons de commande ou attestations d'achat des intermédiaires de vente ne seront pas acceptés) comportant les informations suivantes : la date d'achat, le prix du ou des téléphone(s), le modèle (ou la référence)

et le code M_IMEI du téléphone acheté. Ces informations devront impérativement être entourées ou surlignées lorsque plusieurs articles figurent sur la preuve d'achat. Pour les professionnels, les 10 (dix) téléphones doivent apparaître sur une seule preuve d'achat.

- **Attention**, veillez bien à ce que le vendeur professionnel vous délivre une preuve d'achat comportant le code M_IMEI du téléphone. Si le code M_IMEI n'est pas présent sur la preuve d'achat, vous devez impérativement le reporter manuellement sur celle-ci. Cette preuve d'achat devra être la photocopie fidèle de l'originale, sans mention modifiée, ni rature ni modification manuscrite autre que celle consistant le cas échéant, à ajouter le code M_IMEI du téléphone et à entourer ou surligner les informations précédemment indiquées.
- Un **RIB**. Aucun remboursement ne sera effectué sans RIB fourni.
- Pour les professionnels, en complément des éléments ci-dessus, joindre la photocopie d'un **justificatif d'activité professionnelle** (inscription au RCS ou inscription à la Chambre des métiers et de l'artisanat ou inscription à l'Insee ou extrait Kbis de moins de trois mois – liste non exhaustive).

4. Envoi du dossier

Envoyez votre dossier complet en une seule fois dans les **15 jours calendaires suivant votre achat** (date d'achat de la facture ou ticket de caisse et cachet de La Poste faisant foi) sous enveloppe suffisamment affranchie, de préférence par lettre recommandée avec avis de réception, à l'adresse suivante (les frais d'envoi du dossier ne seront pas remboursés) :

ODR 30€ ou 50€ - WIKO VIEW2

n°XXXXX

Adresse :

5. Traitement du dossier

Vous recevrez, sous réserve du respect de l'intégralité des conditions de l'offre, votre remboursement jusqu'à 30€ pour l'achat d'un WIKO View2 ou jusqu'à 50€ pour l'achat d'un WIKO View2 Pro ou View2 Plus⁽²⁾, par virement bancaire dans un **délai maximal de 8 semaines** à compter de la fin de l'opération.

Frais de participation non remboursés. WIKO se réserve le droit de refuser tout dossier illisible, incomplet, frauduleux, ne respectant pas les conditions de l'offre, portant des références non comprises dans l'offre, insuffisamment affranchi, envoyé plus de 15 jours calendaires après la date d'achat (date de la facture ou ticket de caisse et cachet de La Poste faisant foi). Aucune réclamation ne sera prise en compte au-delà du 08/04/2019. Aucun dossier (incluant les pièces justificatives) ne sera restitué.

WIKO exclut toute responsabilité relative à une demande perdue, incomplète, retardée, illisible, frauduleuse ou reçue au-delà du délai imparti par votre faute ou celle d'un tiers. Vous vous engagez à prendre connaissance avec soin de l'ensemble des démarches vous incombant et à vous assurer que toutes les informations nécessaires au traitement de votre demande ont été fournies.

Les présentes conditions générales de participation sont soumises à la loi française. En participant à cette offre de remboursement, vous confirmez avoir lu, compris et accepté les présentes conditions de participation.

Pour toute question n'hésitez pas à nous contacter par téléphone au **XXXXXXX** (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 9h–19h ou par email : **xxxxxxxxx**

Les données personnelles recueillies au cours de cette promotion sont nécessaires à sa mise en œuvre, seront traitées pour les stricts besoins de celle-ci et en accord avec la politique de confidentialité de WIKO. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, en tant que participant, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition relativement aux informations vous concernant que vous pouvez exercer en écrivant à l'adresse de l'offre ou au 1, rue

Capitaine DESSEMOND – 13007 Marseille. Le destinataire et responsable de traitement de ces données est WIKO, SAS au capital de 9 750 000€, immatriculée au RCS de Marseille sous le numéro 530 072 206, ayant son siège social au 1, rue Capitaine DESSEMOND – 13007 Marseille.

Le DAS (débit d'absorption spécifique) des téléphones mobiles quantifie le niveau d'exposition maximal de l'utilisateur aux ondes électromagnétiques pour une utilisation à l'oreille. La réglementation française impose que le DAS ne dépasse pas 2 W/kg. Kit mains libres recommandé.

(1) Le montant du remboursement ne peut excéder le prix d'achat du produit - (2) Offre soumise à conditions - Images non contractuelles.